



VILLE DE SAINT-JÉRÔME
SERVICE DU GREFFE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE MERCREDI 8 AVRIL 2009 À 15 H

À laquelle assemblée
étaient présents :

Monsieur Marc Gascon, président d'assemblée;

Messieurs les conseillers Yves Legris et Robert Carrière, ainsi que messieurs Pierre Ratté, directeur général adjoint - développement et aménagement du territoire, et monsieur Marcel Bélanger, greffier.

CE-5295/09-04-08
ITEM G6

INTERVENTION DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÉGIE DE L'ÉNERGIE –
R-3694-2009

ATTENDU QUE la Régie de l'énergie tiendra une audience publique, conformément au premier alinéa de l'article 59 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, afin de fixer, pour les trois prochaines années, un montant par litre au titre des coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des citoyens de la Ville de Saint-Jérôme que la Ville intervienne auprès de la Régie de l'énergie afin de faire valoir les droits de ceux-ci;


ATTENDU QUE la demande d'intervention doit parvenir à la Régie avant le 14 avril 2009;

ATTENDU la recommandation de madame Nadine Bélanger, directeur associé - performance et suivi des processus, datée du 2 avril 2009;

Il est proposé par : Robert Carrière
Et unanimement résolu que :

- 1.- La Ville de Saint-Jérôme demande à la Régie de l'énergie, selon le règlement de cette dernière, d'octroyer à la Ville de Saint-Jérôme le statut d'intervenant dans le dossier R-3694-2009.
- 2.- M^e Steve Cadrin soit mandaté pour la préparation du dossier et pour représenter la Ville de Saint-Jérôme auprès de la Régie de l'énergie.

EXTRAIT certifié conforme au livre des délibérations


MARCEL BÉLANGER, greffier

/jc